

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 novembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme MODDE (pouvoir M. MASSON) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. MILLOT) - M. BORDAT (pouvoir Mme BERNARD) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MAGLICA - M. HELIE

OBJET

DE LA DELIBERATION

Muséum Jardin des Sciences - Réalisation d'une installation géothermique sur nappe aquifère - Demandes de subventions

Monsieur Masson, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de sa consommation énergétique, la Ville envisage de se doter d'un système de chauffage innovant permettant de récupérer la chaleur présente dans la nappe aquifère présente sous le jardin de l'Arquebuse.

Le programme consiste en la réalisation de forages afin de prélever l'eau de la nappe et de la réinjecter, associés à une pompe à chaleur qui pourra assurer 80 % des besoins de chauffage du bâtiment du Museum Jardin des Sciences, ainsi que les besoins de rafraîchissement en période estivale.

Ces investissements permettront une économie d'énergie annuelle de 200 mégawatt/heure et une réduction des émissions de carbone équivalant à 40 tonnes par an.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 110 000 € TTC, maîtrise d'oeuvre et aménagements extérieurs inclus.

La Ville sollicitera, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être accordées notamment auprès de la Région Bourgogne et/ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), au titre du Programme Énergie Climat Bourgogne et/ou du Fond Européen de Développement Régional (FEDER) et du Département de la Côte d'Or.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider la réalisation d'une installation géothermique sur nappe aquifère sur le site du Muséum Jardin des Sciences, dans les conditions proposées ;

2- solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour son financement, au taux maximum, notamment auprès de la Région Bourgogne et/ou de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), au titre du Programme Energie Climat Bourgogne et/ou du Fond Européen de Développement Régional (FEDER), ainsi que du Département de la Côte d'Or ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ